

# Arrêté ministériel n° 2014-723 du 31 décembre 2014 modifiant l'arrêté ministériel n° 2012-283 du 10 mai 2012 relatif aux conditions d'échange d'appartements domaniaux

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	31 décembre 2014
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 9 janvier 2015</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématique	Propriété des personnes publiques et domaine public

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2014/12-31-2014-723@2015.01.10>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.012 du 19 février 1977 créant une Direction de l'Habitat et portant nomination du Directeur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.249 du 1er juillet 2009 fixant les modalités d'application de la loi n° 1.357 du 19 février 2009 définissant le contrat « habitation-capitalisation » dans le secteur domanial ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2007-519 du 19 octobre 2007 relatif aux conditions d'attribution des logements domaniaux, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-87 du 15 février 2008 relatif à l'Aide Nationale au Logement ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-283 du 10 mai 2012 relatif aux conditions d'échange d'appartements domaniaux, modifié ;

### **Article 1er**

*Voir l'article 7 de l'arrêté ministériel n° 2012-283 du 10 mai 2012.*

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 9 janvier 2015

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2015/Journal-8207>